

Monsieur Arnaud FEIST Directeur de la S.A. BAC Bd. Auguste Reyers, 80 1030 SCHAERBEEK

Bruxelles, le mercredi 21 mars 2018

Concerne: 7013-P - Equipements RESA ou EMAS en piste 19 à Bruxelles-National

Monsieur,

Nous nous permettons - sur base du contenu de l'analyse des plaintes (Article 5 de l'Arrêté royal du 15 mars 2002) -, en toute autonomie et indépendance fonctionnelle, de relayer et d'attirer votre bienveillante attention sur la demande répétée d'installer un équipement RESA ou EMAS sur la piste de décollage 19.

En effet, nous nous basons sur l'analyse de diverses plaintes reçues qui font référence aux « Safety recommendations » reprises en page 54 du rapport AAIU-2008-13 établi le 10 juillet 2009 par la Cellule d'investigation des accidents aériens de la DGTA ; aux courriers qui vous ont été envoyés par les Secrétaires d'Etat à la Mobilité les 10 août 2009, 26 avril 2010, 26 juillet 2011 et 30 janvier 2012 mais aussi les diverses analyses et études établies par la Direction générale du Transport aérien en date des 9 juillet 2009, 6 janvier 2010, 20 avril 2010, 26 avril 2010, 24 décembre 2010 et 21 février 2012 :

Pour maintenir le risque au niveau ALARP (as low as reasonably practicable), le Secrétaire d'Etat aimerait recommander de prendre en considération les alternatives suivantes permettant la réduction du risque, notamment pour les pistes 19 et 25L :

- Prolonger les RESA mentionnées ci-dessus ;
- Pour chacune de ces RESA, installer un EMAS en concertation avec la DGTA
- Réduire les distances déclarées, et donc réduire la partie utilisable des pistes.

Votre société commerciale a répondu les 28 janvier 2010, 12 juillet 2010 et 17 février 2012.

En vous récapitulant ce dossier et en vous rapportant les remarques formulées dans le contenu des plaintes qui nous sont adressées, nous estimons avoir réalisé notre mission de médiation et de prévention.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Philippe TOUWAIDE

Licencié en Droit Aérien

Directeur du Service Fédéral de Médiation Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral

amicalement, trusud

1 1/

Juan TORCK Médiateur-adjoint

Détaché de BELGOCONTROL

Eleni WOURWOUKAS

Directrice-adjointe

Chargée de la Communication Détachée de BELGOCONTROL

Bettina LEONI

Médiatrice-adjointe

Détachée de BELGOCONTROL

Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National - Arrêté Royal du 15 Mars 2002